L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 JANVIER 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 13 JANVIER.

L'UNION. — La dépêche télégraphique que nous donnons aujourd'hui, a dissipé toutes les craintes que l'on pouvait avoir sur le sort du steamer français. Il ne s'est point perdu, comme bien des gens le craignaient; mais après avoir lutté contre la tourmente pendant cinq jours après avoir vu se déclarer une voie d'eau que les pompes étaient impuissantes à franchir, il a dû chercher un refuge dans le port de Cherbourg. Cette heureuse certitude sera accueillie avec joie par tous ceux qui pouvaient s'intéresser aux destinées de l'*Union*.

☞ CONCERT DE MME. BRICHTA.—Nous appelons l'attention des amateurs de bonne musique sur le concert qui aura lieu ce soir à l'Armory Hall. Mmes Brichta, et Odile Wolf, Mlle Hitchcock et MM. Brichta et Ribeira s'y feront entendre. Le piano sera tenu par M. J. Norès.

EUROPE.

ARRIVÉE DU CALEDONIA.

Dépression des divers marchés.—L'Union à Cherbourg.

Nous recevons par la malle du Nord et par la voie de l'Ouest des dépêches télégraphiques qui nous annoncent l'arrivée du *Caledonia*. Chose assez remarquable, le sommaire le plus complet est celui qui nous vient par la route la plus longue.

Le *Caledonia*, parti de Liverpool le 19 décembre 1847, est arrivé à Boston le 4 courant. Les divers marchés continuaient à être dans une assez triste position. La farine du Western Canal se cotait de 29 à 30 sh; celle d'Orléans 27 sh. le froment 7 sh. 6 d. par quarter. Les provisions n'étaient pas en meilleure situation. Le porc était en baisse; il s'était fait d'assez fortes ventes de porc-mess au prix de 55 à 60 sh. Le lard se maintenait mieux; celui qui ne paie point de droit se cotait de 52 à 56 sh. en barils ou barriques. Quant au coton, il avait encore baissé de 1/8 à 1/4 de penny par livre. Le marché était languissant. Voici les cotes: Louisiane, ordinaire à *fair*, 3 à 3 5/8; et Upland ordinaire à *fair*, 3 3/4 à 5 1/4.

Le tarif proportionnel sur les céréales dont être remis en vigueur à partir du 1er mars prochain. Le droit variera de 4 à 10 shell. par quarter sur le blé; et de 2 sh. 6 d. à 6 sh. sur la farine en baril, suivant la position du marché. Le maïs qui entre aujourd'hui en franchise, sera soumis à un droit de 1 sh. par quarter, et le gru à 6 d. par baril.

Le vapeur américain *Washington* devait quitter Southampton le 19 décembre, c'est à dire le même jour que le *Caledonia* de Liverpool; il ne tardera sans doute point à arriver.

Le vapeur français *Neo-York*, parti de New-York le 24 novembre, n'est arrivé au Hâvre que le 12 décembre; il avait six pieds d'eau dans la cale.

L'*Union* pour lequel on s'éprouvait de si vives inquiétudes, a fait une voie d'eau quelques jours après son départ du Hâvre, et il a dû venir relacher le 1er décembre, dans le port de Cherbourg.

La dépêche télégraphique annonce pour le 21 décembre le départ d'un vapeur appelé le *New-World* dont elle n'indique ni la destination ni la nationalité. Ne serait-ce pas le *New-York*?

Depuis l'ouverture de la session, le parlement anglais a été presque exclusivement occupé de la situation de l'Irlande. Cette situation est toujours grosse de périls et de souffrances: toutefois il n'a dans ce moment une sorte d'intermittence de repos. Durant la première partie de décembre, les Iles Britanniques ont été en butte à une série d'ouragans qui ont causé d'effroyables dommages et fait bon nombre de victimes.

Les nouvelles commerciales de l'Inde sont des plus favorables: les désastres de la métropole n'y ont en qu'un retentissement peu sensible; et les affaires y sont des plus florissantes.

L'Espagne était toujours assez tranquille. Les discussions des Cortès étaient d'ailleurs fort animées.

De France il ne nous vient rien, sinon que la santé de Louis Philippe était quelque peu ébranlée, mais on sait combien de fois cette nouvelle a été redite par les journaux anglais, sans que par le fait elle eut la moindre gravité. Le vieux Roi ne veut pas encore mourir.

Les choses suivent leur cours naturel en Suisse. La Diète, à la suite du démembrement des cantons Catholiques, a décidé que les frais de la guerre retomberaient à la charge de ces cantons et qu'ils seraient occupés jusqu'à l'acquittement des frais.

CONGRÈS

(*Par voie télégraphique*)

SÉANCE DU 4 JANVIER.—AU SÉNAT, les résolutions de M. Calhoun sont à l'ordre du jour, et la toute est grande, car on est impatient d'entendre ce grand orateur exposer ses idées sur la guerre du Mexique.

M. Calhoun rappelle qu'à la dernière session il s'est moins opposé à la guerre, non seulement parce qu'il croyait qu'elle était inutile et qu'on eut pu aisément l'éviter; mais en vue de hautes considérations de prudence et de politique. Il pensait en effet qu'elle devait conduire aux malheurs les plus sérieux. Pour éviter autant que possible ces malheurs, il avait proposé l'adoption d'une ligne défensive. Son but, lui-même dans les résolutions qu'il a proposées. Il n'est guidé par aucune considération personnelle, ni par aucune influence de parti. Son but n'est pas plus de renforcer l'opposition que de soutenir l'Administration. Le système, proposé par lui, était beaucoup plus facile à appliquer lorsqu'il le présenta; mais il est encore aujourd'hui le meilleur de tous, et M. Calhoun le défend avec beaucoup de vivacité. Ce système, si on l'eut adopté de suite, ne nous eut pas coûté autant d'hommes, ni autant d'argent, qu'on en a perdu ou dépensé depuis l'époque où il fut présenté, et nous aurions eu entre les mains une indemnité territoriale suffisante pour nos pertes et nos dépenses précédentes. Le système proposé par l'Administration ne va à rien moins, selon M. Calhoun, qu'à l'anéantissement complet de la nationalité mexicaine, et il doit avoir pour nous les plus désastreuses conséquences.

Après avoir entendu M. Calhoun, et sans prendre aucun parti sur les résolutions, le Sénat mège en séance exécutive, puis s'ajourne.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, formée en comité général s'occupe du message spécial du Président à propos des améliorations intérieures. Après quelques motions, amendements et discussions, le comité se lève; et la Chambre reçoit un certain nombre de pétitions; puis les rapports des différens comités. Au nombre des bills rapportés, on remarque un bill pour la construction d'un "Dry-Dock" à New-York; un autre pour le règlement des spoliations antérieures à 1801; enfin un troisième votant de nouvelles pensions aux veuves des soldats de la révolution.

Une discussion assez vive et passionnée s'engage ensuite sur la résolution de M. Goggin, qui demande au Président des explications sur le retour de Santa-Anna au Mexique. La résolution en fin de compte est adoptée par 145 voix contre 15; puis la Chambre s'ajourne.

SÉANCE DU 5 JANVIER. — Le Sénat s'occupe exclusivement du bill pour autoriser la levée de dix nouveaux régiments. M. Crittenden propose d'y substituer un bill autorisant la levée de 30,000 volontaires. Après une discussion où interviennent MM. Crittenden, Case, Calhoun, Jefferson Davis et autres, l'amendement est rejeté par 26 non contre 19 oui. Le bill va être enrôlé, lorsque plusieurs sénateurs, entre autres M. Hannegan, expriment le désir de parler sur le bill. La discussion continuera donc avant l'adoption définitive.

A la *Chambre des Représentans*, M. Venable ennuie en vain de faire rapporter la résolution de M. Goggin, adoptée la veille. Après la présentation de diverses communications, la Chambre se forme en comité général pour s'occuper de la résolution relative à la malle du Sud. La discussion dure assez longtemps, mais sans amener aucun résultat décisif.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *C. Connecap*, Haygood, venant de la paroisse St-Landry à la Nouvelle-Orléans, s'est heurté contre un chicot dans le bayou Courtableau, un jour au dessus de débarcadère de Barry. Il a coulé presque immédiatement et l'on n'a pu rien sauver que le bagage des passagers.

L'HIBERNIA.—Il a régné dans la baie de New-York le 31 décembre et le 1er du courant un brouillard tellement épais que l'Hibernia n'a pu lever l'ancre que le 2. Ce navire avait à bord 26 passagers et une quantité considérable de lettres et dépêches.

BRAVOS SANTIAGO.—Le vapeur des Etats-Unis *Télégraph*, capitaine Folger, parti de Bravos le 8, nous a apporté nos journaux de Matamoros jusqu'aux dates les plus récentes. Le jour de l'an a été célébré dans cette ville avec la cordialité la plus grande par les Américains et les Mexicains.

Le 1er janvier le vapeur *Maj. Brown* est arrivé de Camargo, ayant à bord des lingots d'argent pour une valeur d'environ quatre-vingt-dix mille piastres. Les droits seront de six à sept mille piastres.

Les cinq compagnies du 10e infanterie qui sont en garnison à Matamoros, ont été passées en revue par le capitaine Chapman et présentaient un bel aspect. On a aussi remarqué la bonne tenue de la compagnie de cavalerie de l'Alabama qui a été passée en revue le même jour et qui a fort bien manœuvré.

Les écoles publiques réussissent fort bien à Matamoros.

(*Extrait de la Correspondance particulière de l'Abeille*)

WASHINGTON, le 2 janvier 1848.

La nouvelle année a commencé d'une façon assez sombre; mais pluie ou soleil vous savez que le premier de l'an doit toujours se célébrer à Washington. La maison Blanche a été ouverte durant toute la journée; les ambassadeurs étrangers ont été reçus à onze heures; puis à midi la réception générale a commencé. La foule est loin d'y avoir été aussi grande que les années précédentes; et une certaine froideur n'a pas cessé de régner au milieu de toutes les félicitations officielles.

L'affluence des visiteurs a été pour le moins aussi grande chez Mme Madison qu'à la maison Blanche; et la cordialité y a été beaucoup plus vive et plus sincère. M. Adams aussi a reçu un nombre considérable de visites.

On a remarqué que M. J. Van Buren pendant son séjour ici, n'a pas traité avec beaucoup de froideur par le Prés lent et tout son entourage. Aucune des paroles ses qu'on fait d'ordinaire au fils d'un ex-Président, aucune des courtoisies que mérite un homme de quelque talent, ne lui a été rendu par la cour de M. Polk; et ceux qui ont le plus formellement témoigné leur indifférence, sont en général des gens que Martin Van Buren a jadis comblé de faveurs. Ainsi va la reconnaissance.

Le dîner offert au généraux Quitman et Shields s'est très bien passé; seulement on a remarqué qu'on y avait, tout à fait oublié le général Scott, mais bien que le général Taylor. Le procès verbal du moins ne fait aucune mention de ces deux noms glorieux. Est-ce avec intention ou par accident? Je ne saurais vous le dire.

IOWA.—La Législature de cet Etat a dû se réunir en session extraordinaire le 3 courant pour choisir deux Sénateurs au Congrès. Les locofocos ont la majorité et l'auront sans doute emporté; mais les whigs paraissent décidés à disputer vivement l'élection.

LE GENERAL TAYLOR DANS LE KENTUCKY.—La Législature de Kentucky a adopté par un vote unanime des résolutions qui invitent le général Taylor à visiter cet Etat.

LES INDES OCCIDENTALES.—Les affaires commerciales des Indes Occidentales Anglaises se ressentent fort vivement de la situation financière de la métropole. Les faillites s'y succèdent avec rapidité: la "West India Bank" a dit-on suspendu ses paiements; et la crise menace de n'être pas moins profonde qu'en Angleterre.

HAÏTI.—Les journaux de Kingston du 11 décembre prétendent: qu'une révolution était imminente à Port-au-Prince; mais ce n'est là qu'une vague rumeur. Du reste les mouvements insurrectionnels sont choses trop ordinaires dans cette île pour qu'on s'étonne beaucoup d'en voir annoncer un nouveau.

Chronique Locale.

MORT D'UN VÉTÉRAN.—La phalange louisianaise de 1814-15 décroît chaque jour. La mort décime aujourd'hui ceux que le feu et le fer avaient épargnés à l'époque de nos glorieuses victoires. Un autre vétéran, M. Dominique Seghers, un des plus anciens membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, est mort hier, après une courte maladie, à l'âge de quatre-vingts ans. Les funérailles du défunt auront lieu cet après-midi.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Cette Cour n'a siégé hier que pour d'instants. Rien d'important n'a eu lieu. On formera un jury aujourd'hui, et l'on procédera immédiatement, selon toute probabilité, au jugement des affaires criminelles.

VOLEURS.—Avant-hier soir, vers minuit, un individu dont nous ignorons le nom, se dirigeait vers la boulingerie de M. Roberts, au coin des rues Grands-Hommes et Louise, dans la 3ème Municipalité, lorsqu'il fut accosté par quatre voleurs qui se jetèrent brusquement sur lui, le terrassèrent et le laissèrent sans connaissance dans un terrain vide, après lui avoir enlevé une somme de $135 qu'il portait sur sa personne.—La police de la 3ème Municipalité est à la recherche de ces malfaiteurs.

RECORDER RAMOS.—Un des portiers du Théâtre d'Orléans a mis le recorder Ramos d'une plainte en vol de faits contre un jeune homme qui lui avait porté deux coups de poing à la figure. L'inculpé a été arrêté et a fourni un cautionnement pour répondre de sa prochaine comparution.

RECORDER BATHWIN.—Le recorder de la 2e municipalité a examiné hier et renvoyé pardevant la Première Cour de District, la femme Kelly, sous une double plainte de voies de fait, 2o David Pickett, sous une semblable prévention.—Plusieurs vagabonds ont été envoyés pour trente jours à la maison de correction.

RECORDER SEUTENEUX.—Ce magistrat a examiné hier l'affaire de Joseph G. Harding, accusé de vol par M. Christian Nelson. La déclaration du plaignant portait que l'accusé lui avait forcément enlevé et montre sans qu'une chaîne en or, mais les témoignages ont établi que le plaignant était ivre lors de la prétendue soustraction, et que c'était avec son plein consentement que M. Harding avait pris les objets ci-dessus mentionnés. Ce dernier se propose d'instituer à son tour une action en parjure contre son accusateur.

ARRESTATIONS.—Ernest Giraud a été arrêté hier par la police de la première Municipalité, accusé d'avoir défoncé la porte d'une maison sise rue Bienville, et d'avoir enlevé une somme de $200. L'accusé a été immédiatement conduit en présence du recorder Ramos pour être interrogé. Ce magistrat a renvoyé le prévenu de la plainte.—La femme Susanne Sheven a été arrêtée hier sur par l'officier de police Riley. Elle est accusée d'avoir soustrait quelques hardes du magasin de M. Dupré, situé au No 186, Vieille-Levée. Elle sera examinée ce matin par le recorder Ramos.

CONSEIL GÉNÉRAL.—Le Conseil général n'a siégé hier soir que fort peu de temps. Plusieurs comptes de plusieurs individus ont été référés au comité des réclamations.

Une lettre de M. St Cyr, demandant divers objets qui sont d'une grande utilité pour les Cours de justice, a été référée au comité des Cours et prisons.

Une lettre du juge Strawbridge, de la 4ème Cour de district, demandant certaine réparation dans l'enceinte de sa Cour, a été référée aux marguilliers de l'église St Louis.

Le comité des Cours et prisons, auquel avait été référée la lettre de M. St Cyr, demandant une augmentation de salaire, a rapporté contre la demande du pétitionnaire. Ce rapport est adopté.

La résolution de M. Holland, relative à l'érection d'une nouvelle maison de Cour à l'épreuve du feu, a été prise ensuite en considération et adoptée.

Le Conseil, après avoir expédié d'autre affaires qui paraîtront sous peu dans notre feuille, s'ajourne.

CALIFORNIE.—Les nouvelles de ce pays que l'on a reçues à New-York, sont moins récentes que celles qui nous sont parvenues directement: elles parlent entre autres choses des mesures que l'on prenait pour assurer la prise de Mazatlan. La frégate *Congrès* et les corvettes *Portsmouth* et *Dale* avaient reçu l'ordre de se diriger vers cette ville; et deux compagnies du colonel Stevenson marchaient aussi dans la même direction. Tout de reste était calme dans la Californie; les récoltes y étaient bonnes, les approvisionnements en marchandises assez considérables; et la population aux environs de San Francisco allait chaque jour d'accroissant. Décidément la Californie sera *américanisée* par le fait, avant qu'un traité soit venu finir avec Etats-Unis.

RIO-DE LA PLATA.—Par la voie de New-York et de Rio Janeiro nous avons des nouvelles de la République Argentine qui vont jusque vers le milieu de novembre.

Le gouvernement argentin avait dédidément décrété qu'il fermerait, le 1er décembre, tous les ports de la province de Buenos-Ayres au commerce de Montevideo. Deux ordres distincts avaient été lancés par le gouvernement: l'un prohibant toutes les exportations, l'autre toutes les importations allant ou venant de Montevideo.

La guerre intestine qui dévaste depuis si longtemps ces riches et fertiles provinces, paraissait devoir se continuer encore avec la même chance. Le général Urquiza, capitaine-général de la province d'Entre-Rios, avait lancé deux proclamations sanguinaires, décrétant la mort de quiconque prêterait secours à l'ennemi.

La gazette de Buenos-Ayres du 28 octobre donne des détails sur la prise du célèbre pirate John Romero, et sur la dispersion totale de son équipage. Ce bandit, qui répandait la terreur dans la navigation de la côtière de Parana et des eaux environnantes, avait commis des crimes épouvantables. Le général Urquiza avait envoyé un détachement à la poursuite de ceux qui avaient pillé l'Ensenade.

Les nouvelles de Buenos-Ayres du 4 novembre, annoncent que la tranquillité la plus parfaite régnait dans cette ville, et que le peuple était plein de confiance dans le gouvernement. De la part de quoi, rien craindre, à l'intérieur. Le général Urquiza, ennemi du gouvernement, avait dû abandonner la Banda jusqu'à Monte-Video, et se retirer en Entre-Rios, après avoir été battu par le colonel Pacheco.

Le général Rivas avait accordé à certaine indien le droit d'importer 20,000 barils de farine à Buenos-Ayres. Cette décision, qui n'a point été dictée par l'intérêt public, aurait, il paraît, pour but de créer des difficultés entre les Français et les Américains, et dans l'espoir de voir les premiers opposer à l'introduction d'aucune denrée dans un port bloqué par eux.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3.

Séance de lundi 10 janvier 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents: l'honorable P. Soniereau, président; MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewermen, Jones, Meehan, Solomon et Davigneaud. Absents: MM. Wiltz, Delétra, Piernas.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Message du Maire.

MAIRIE DE LA NLE-ORLEANS.
10 *janvier* 1848.

A Messieurs le Président et membres du Conseil de la Municipalité No. 3.

MESSIEURS—Permettez-moi de vous informer que la ferme du marché du Port a été ce jour adjugée, pour la somme de neuf mille piastres à M. H. Duplantis, M. Francisco Sambolo pour sa caution.

Je dois avec regret votre obéissant serviteur, A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Solomon, la caution de M. B. Duplantis est acceptée.

Sur motion de M. Bellanger est déclarée de toute responsabilité ultérieure, comme collecteur des revenus du Marché du Port.

Lecture est faite d'une pétition signée par plusieurs habitans du premier district, dans laquelle ils se plaignent d'une certaine fabrique de savon située encoignure Villeret et Columbus.

Sur motion de M. Siewermen, ladite pétition est référée à la délégation du premier district.

Sur motion de M. Cougot, le président est autorisé de nommer deux membres du comité de finance en remplacement de MM. Wiltz et Duvigneaud, démissionnaires.

Le président nomme MM. Solomon et Siewermen du dit comité.

Seconde lecture de la pétition de Pierre Martel, demandant l'émancipation des esclaves Perrinette, Lolotte, Victor, Agaïbe, Alaïde, Augustin et Anetilor.

Sur motion de M. Davigneaud, la dite pétition est ratifiée.

Sur motion de M. Jones, de prendre un recès de quinze minutes, M. Cougot demande l'appel nominal. Oui: MM. Jones, Meehan et Duvigneaud, 3—non: MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewermen et Solomon, 5.

Conséquemment la motion est rejetée.

MM. Wiltz et Piernas prennent leurs sièges. M. Solomon présente les résolutions suivantes:

Résolu que la somme de trente mille piastres et et deuxsure appropriée comme une somme d'amortissement et devant être déposée à la Banque de la Louisiane, et effectuée au paiement de la dette capitaliste de cette Municipalité, due en 1848, la dite somme devant être mise à part des revenus du port et du marché.

Résolu de plus, que le trésorier soit et demeure requis de déposer à la banque de la Louisiane, toutes les semaines, un tiers pour cent sur le montant reçu par lui de la dite branche de revenus, suffisante pour établir la dite cause d'amortissement ci-dessus mentionné, pour l'année 1848, et de donner avis public immédiat annoncé jours, annoncé que les échéances seront les plus rapprochées, le tout conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 4 mai 1847.

Résolu de plus, qu'afin de se conformer à la dite loi, il devient nécessaire de décréter, qu'à partir du 15 janvier 1848 le revenus de cette Municipalité seront collectés et payés en espèces, et qu'aucune réclamation ne sera reçue en paiement de taxes, autres que les mandats et les bons émanant pour le paiement des dépenses courantes, lesquels sont seuls exceptés.—Et toutes résolutions ou ordonnances contraires aux susdites résolutions, sont et demeurent abrogées.

Sur motion de M. Wiltz, d'effacer les mots trente mille piastres de la résolution ci-dessus, et d'insérer vingt-trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois centis ($23,333 33), M. Solomon demande l'appel nominal.

Oui: MM. Cougot, Wiltz, Piernas et Duvigneaud—4.

Non: MM. Bernard, Nicomède, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—6. Conséquemment la motion ci-dessus est rejetée.

Sur motion de M. Wiltz d'effacer le premier paragraphe des susdites résolutions, M. Solomon demande l'appel nominal.

Oui: MM. Cougot, Wiltz, Piernas et Duvigneaud—4.

Non: MM. Bernard, Nicomède, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—6. Conséquemment la motion de M. Wiltz est rejetée.

M. Wiltz motive son vote de la manière suivante:

Je vote pour le rejet, parce que je ne vois rien dans la loi qui nous force d'appropier $30,000 pour payer le 20ème de notre dette capitaliste, lorsque nous n'avons que $150,000 de dettes capitalisées, conformément à la loi.

(Signé) P. S. WILTZ.

M. Duvigneaud présente le préambule et l'ordonnance qui suivent comme amendement aux résolutions ci-dessus:

Considérant qu'il a été établi par les divers comptes fournis par le trésorier, que la dette municipale, au 1er janvier 1848, est de $700,000, et que conformément à la loi adoptée en 1847 qui nous fait un devoir de pourvoir, par une caisse d'amortissement, au paiement par trentième de cette dette, et au paiement de l'intérêt de 7 0/0 de la somme capitalisée en émission de bons à 30 ans;

Il est ordonné que le trésorier est et demeure autorisé à déposer à la Banque de la Louisiane les revenus du port et du marché, au fur et à mesure qu'ils seront collectés, pour former une caisse d'amortissement, pour l'extinction du capital de la dette, et dans le cas où les dits revenus ne seraient pas suffisans, il est autorisé à approprier une partie des revenus provenant de la taxe sur propriétés foncières.

Sur motion de M. Duvigneaud d'adopter le préambule et l'ordonnance qui précèdent, M. Wiltz demande l'appel nominal.

Oui: MM. Wiltz, Piernas et Duvigneaud—3.

Non: MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—7.

Conséquemment l'ordonnance ci-dessus est rejetée.

M. Wiltz présente la résolution suivante comme substituant au premier paragraphe des résolutions présentées par M. Solomon.

Résolu que le trésorier est et demeure requis de déposer à la Banque de la Louisiane une somme d'argent à élimite des revenus provenant du port et des marchés pour payer le 30me de la dette, capitaliste de cette Municipalité, conformément à la loi.

Sur motion de M. Wiltz d'adopter le substitut ci-dessus, M. Nicomède demande l'appel nominal.

Oui: MM. Cougot, Wiltz, Piernas et Duvigneaud—4.

Non: MM. Bernard, Nicomède, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—6.

Conséquemment la susdite résolution est rejetée.

Sur motion de M. Duvigneaud, d'effacer le 3me paragraphe des résolutions présentées par M. Solomon, M. Piernas demande l'appel nominal.

Oui: MM. Wiltz, Piernas et Duvigneaud—3.

Non: MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—7.

Conséquemment la motion de M. Duvigneaud est rejetée.

Sur motion de M. Solomon, d'adopter les résolutions telles qu'elles ont été présentées par lui, M. Wiltz demande l'appel nominal.

Oui: MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewermen, Jones, Meehan et Solomon—7.

Non: MM. Wiltz, Piernas et Duvigneaud—3.

Conséquemment les résolutions présentées par M. Solomon sont adoptées.

M. Duvigneaud motive son vote comme suit: Je vote contre cette ordonnance parce qu'elle a pour but d'éluder la loi de 1847 qui nous fait un devoir de créer une caisse d'amortissement pour le paiement de notre dette par 30ème, s'élevant à la somme de $700,000, plus l'intérêt à 7 0/0 l'an.

(Signé:) LOUIS DUVIGNAUD.

M. Wiltz retire les ordonnances présentées par lui à une séance précédente, lesquelles avaient pour but de régler les dépenses de cette Municipalité etc.

Sur motion le Conseil s'ajourne à lundi 17 janvier 1848 à 5 heures P. M.

(Signé) P. F. NOGUÈS, Secrétaire.

Décédé hier à 3 heures du matin, dans sa quatre-vingt-unième année, M. Dominique SEGHERS, un des plus anciens membres du barreau de la Louisiane, et vétéran des années 1814 et 1815. Son enterrement aura lieu aujourd'hui 13, à 4 heures précises de l'après-dîner. Le convoi partira de sa demeure, No. 199, rue Bourbon, entre les rues d'Orléans et St-Pierre.

Décédé ce matin, à une heure, dans sa 56e année, LOUIS ELIE LAROQUE TURGEAU, ancien habitant de cette ville. Il laisse, pour déplorer sa perte, une nombreuse famille et tous ceux qui l'ont connu pendant sa vie publique et privée. Son corps est exposé à sa dernière résidence, rue Bourgogne, entre Ursulines et Barracks.

Son enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi; ses amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa famille.

COMMERCIAL

Mercredi soir, 12 janvier 1848.

COTON.—La demande a été bonne pendant la journée; les ventes ont été de 6,000 balles, à une hausse de 1/8 c. sur les cours les plus élevés des dernières jours de la semaine.

TABAC.—Il ne s'est rien fait.

SUCRE.—Le marché est habituellement ferme; les ventes de jour sont de 600 boucauts. Environ 1,000 barils bâtons ont trouvé acheteurs à 10 c. la gallon.

PAIGNE.—Il n'est vendu près de 3,000 barils à 50 c.

MAÏS.—Le marché se maintient de l'agitation d'hier. Quelques petits lots ont été vendus de 30 à 31 c. le boisseau.

CHANGE.—Sur [illegible] à 1/8 p. c. de prime; [illegible] à 1/4 p. c. d'escompte, à vue. [illegible] à 1/4 p. c. d'escompte, à vue. [illegible] à 1/4 p. c. d'escompte, à vue.